Christophe LUQUET
Ingénieur E.S.G.T.
Géomètre-Expert

Geoffrey BOUCHE
Géomètre Associé

Florian HURSON
Géomètre Associé

DML
Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Division foncière ▪ Bornage ▪ Copropriété ▪ Volumétrie ▪ Implantation ▪ Topographie
Auscultation ▪ Relevé 3D ▪ Relevés d'architecture ▪ Diagnostics immobiliers
Pistes d'athlétisme ▪ Plan Local d'Urbanisme

Géomètres-Experts
à Meaux, Claye-Souilly, Roissy en France, Dammartin en Goële
et Saint-Maur des Fossés

contact@cabinet-dml.fr - www.cabinet-dml.fr

A propos

Le cabinet DML, Géomètres-Experts, compte une trentaine de collaborateurs.
Le siège social se trouve à Meaux en Seine-et-Marne, avec des bureaux secondaires à Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Roissy-en-France (95) et Saint-Maur-des-Fossés (94).

Nos travaux fonciers se concentrent principalement sur une zone de 15 à 20 km autour de ces emplacements, tout en offrant des services réguliers à nos clients dans toute la région parisienne. Notre expertise s'étend également à l'échelle nationale et ponctuellement internationale pour le suivi des pistes d'athlétisme. Nous nous engageons à fournir des services professionnels et de qualité pour aider entreprises, collectivités et particuliers à réaliser leurs projets.

30
collaborateurs

5
sites en IDF

1000
Dossiers / an

Nos domaines de compétences

Le Géomètre-Expert est le seul professionnel autorisé à établir les études et les travaux topographiques qui fixent les limites des biens fonciers (articles 1 et 2 de la loi 46-942 instituant l'Ordre des Géomètres-Experts).
Le Géomètre-Expert a une délégation de service public. Il agit en toute indépendance et impartialité conformément aux règles déontologiques de la profession.

Division foncière / Lotissement

Le Cabinet DML réalise de nombreuses études de division permettant de confirmer la faisabilité d'un projet en application des règles d'urbanisme en vigueur sur la commune.
Nous réalisons et assurons le suivi de tous types de dossiers de division allant de la division simple sans autorisation d'urbanisme (cession d'un jardin à un riverain, détachement d'un lot bâti) au lotissement avec demande de Déclaration Préalable ou Permis d'Aménager.

Bornage

Le bornage est un acte foncier qui a pour effet de fixer et garantir juridiquement les limites de propriété. Il permet de délimiter et de matérialiser sur le terrain les limites entre les propriétés privées contiguës, appartenant ou destinés à appartenir à des propriétaires différents.
L'opération de bornage nécessite la présence des propriétaires à la réunion de bornage. Seul un Procès-Verbal de bornage et/ou de reconnaissance de limites signé par les propriétaires permet de garantir la position de la limite du bien foncier.

Notre cabinet réalise de nombreux bornages pour le compte de clients particuliers et pour différentes collectivités locales.

Plan Local d'Urbanisme

Le cabinet DML accompagne les communes dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme. Le plan local d'urbanisme permet d'établir des règles locales qui s'appliquent à l'ensemble du territoire communal, et ainsi à chacune des parcelles.

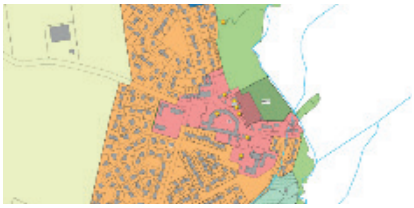

DML Géomètres-Experts

Mise en copropriété / Modificatif / Division en volume

Le cabinet DML accompagne particuliers et professionnels de l'immobilier dans leur projet de mise en copropriété d'un immeuble existant ou projeté. Cette opération a pour but l'identification des parties privatives et des parties communes notamment. Nous nous chargeons d'établir l'ensemble des documents nécessaires comme les plans par niveau avec indication des numéros de lot (selon un mesurage régulier des locaux ou selon les plans projet du maître d'ouvrage), l'état descriptif de division avec répartition des tantièmes de copropriété, le règlement de copropriété et les attestations Loi Carrez.

Nous réalisons également des modificatifs à l'état descriptif de division portant sur la privatisation de parties communes par exemple et/ou la division ou la réunion de lots de copropriété. Notre cabinet reste à votre disposition et force de propositions auprès des particuliers, syndics et notaires sur des sujets plus complexes comme la surélévation d'un bâtiment, le changement d'affectation, la scission de copropriété et la refonte du règlement de copropriété.

Enfin, nous intervenons aussi sur le fractionnement d'ensembles immobiliers complexes existants ou projetés par le biais de la division en volumes. Cette organisation particulière de la propriété immobilière nécessite la réalisation de plans et de coupes géoréférencés, d'un état descriptif de division en volume, d'un cahier des charges, d'une convention de servitude(s) et des statuts de l'Association Syndicale Libre ou de l'Association Foncière Urbaine. Nous sommes également amenés à certifier la bonne intégration des bâtiments dans l'assiette foncière d'une part, et la bonne intégration des volumes au sein de la volumétrie d'autre part.

Relevés d'architecture

Les relevés d'architecture sont indispensables à la réhabilitation ou la restructuration partielle ou totale d'un pavillon, d'un bâtiment ou d'un immeuble. Ils apportent une description précise et détaillée des lieux sous la forme de différentes pièces graphiques. Grâce aux relevés 2D et 3D de l'environnement direct et des locaux, nous réalisons plan de masse, plans de façades, plans de toiture, plans d'héberges, coupes et plans d'intérieurs en vue de garantir la fiabilité des projets. Nos rendus au format numérique 2D et 3D s'adaptent aux besoins spécifiques de chaque client.

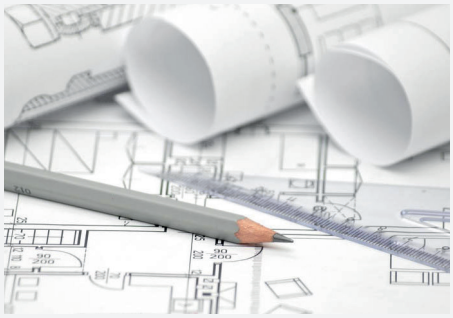

Pistes d'athlétisme

Outre les activités classiques du Géomètre-Expert, notre cabinet intervient également sur les pistes d'athlétisme sur tout le territoire français, y compris dans les DOM-TOM.
Nous suivons ainsi les chantiers de rénovation ou création de pistes, depuis la conception jusqu'à la réalisation. Nous intervenons aussi ponctuellement sur des installations provisoires lors de l'organisation de meetings notamment.
Les dossiers d'homologation réalisés conjointement avec la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) ou World Athletics (WA) permettent l'accueil des compétitions sportives et la validation des records.

Implantation

L'implantation est une opération technique de précision qui consiste à matérialiser sur le terrain la position planimétrique d'un ouvrage à réaliser. Le Géomètre–Expert travaille selon un plan de principe validé au préalable par le donneur d'ordre et garantit la précision du positionnement de l'ouvrage à construire. Notre cabinet réalise les opérations de matérialisation sur le terrain de l'ouvrage projeté tout en s'adaptant à la configuration parfois complexe des lieux et effectue les mesures de contrôle afin de livrer l'épure de piquetage correspondante.

DML
Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DAMMARTIN EN GOËLE
171, rue du Général de Gaulle
77230 DAMMARTIN EN GOËLE
Tél. 01 60 03 15 15
dammartin@cabinet-dml.fr

ROISSY EN FRANCE
62, Avenue Charles de Gaulle
95700 ROISSY EN FRANCE
Tél. 01 34 29 91 11
roissy@cabinet-dml.fr

MEAUX
9 D, rue Léon Leroyer
77334 MEAUX CEDEX
Tél. 01 64 33 01 39
meaux@cabinet-dml.fr

CLAYE SOUILLY
12 rue du Maréchal Joffre
77410 CLAYE SOUILLY
Tél. 01 60 26 00 22
claye@cabinet-dml.fr

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
89, avenue Foch
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Tél. 01 48 83 63 32
saintmaur@cabinet-dml.fr

Siège social : 9 D, rue Léon Leroyer 77334 MEAUX CEDEX
SELARL au capital de 167 680 € - SIRET 341 846 533 000 22 - N° TVA Intracommunautaire FR30 341 846 533
SELARL inscrite au tableau de l'ordre des Géomètres - Experts sous le numéro 2003 C 200006